

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 18 juin 2025 à 16 h au Vignoble d'Ovila.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia	Duguay Justine	Lévesque Claude Marie
Bourgon Julie	Gabriele Karine	Malouin Claudine
Bouthillier Myriam	Gariépy Isabelle	Ménard Julie
Clavel Mélanie	Hébert Geneviève	Morin-Plante Alexandra
Corriveau Marie-Ève	Lagacé Lise	Pilon Karine
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lapointe Amélie	Plourde Véronique
Desjardins Sabrina	Lapointe Katia	Rinfret-Lemire Estelle
Dubé Sylvette	Lavoie Maude	Samson Valérie
Duclos Lysiane	Lefebvre Véronique	Schimek Christina

Ordre du jour

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MAI 2025.....	1
3.	ANNEXE 71 – AIDE À LA CLASSE	2
4.	CONTRAT E2.....	4
5.	DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES	4
6.	CLIC ÉCOLE – APPLICATION MOBILE POUR LES PARENTS	4
7.	CPM	4
8.	REFUS DES RETRAITES PROGRESSIVES	5
9.	REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	5
10.	BILAN DU SERV DE L'ANNÉE 2024-2025.....	5
11.	VARIA.....	6
12.	QUESTIONS DIVERSES	6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Myriam Bouthillier,
Appuyé par Julie Ménard :

A2425-CD-DEC-52 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes : interchanger les points 9 et 10 et ajouter aux questions diverses le point suivant :

a) Changement de locaux/Déménagement d'école.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 MAI 2025

Proposé par Estelle Rinfret-Lemire,
Appuyé par Véronique Lefebvre :

A2425-CD-DEC-53 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2025 tel que présenté.

2.1 Encadrement des stagiaires

Toutes les candidatures reçues seront transmises aux directions d'école pour approbation. En cas de refus, la direction d'école devra rencontrer l'enseignante ou l'enseignant concerné et lui donner les raisons considérant qu'il n'y a pas de possibilité de faire approuver le formulaire par la direction d'école de manière numérique.

Le but du formulaire en ligne était de simplifier la procédure de la mise en candidature. Katia Lapointe nomme l'importance de rapporter les commentaires dans le but d'améliorer le processus et le formulaire en vue de l'année scolaire 2026-2027.

2.2 Modification au calendrier scolaire 2025-2026

À la suite de la consultation menée entre le 26 mai et le 5 juin 2025 à 13 h, vingt-deux réponses de personnes déléguées ont été reçues. La majorité des vingt-deux écoles accepte la modification au calendrier scolaire 2025-2026. Suivant le processus de consultation, le centre a annoncé au syndicat son intention de retenir la proposition du SERV, soit de modifier la journée pédagogique flottante du 20 janvier 2026 pour le vendredi 13 février 2026 sans que ce soit une journée pédagogique flottante. La décision finale sera prise lors du CA le 25 juin 2025.

3. ANNEXE 71 – AIDE À LA CLASSE

Pour l'année 2025-2026, les 62,71 équivalents à temps plein (ETC) ont été attribués selon les mêmes critères que l'année scolaire 2024-2025 :

- 1 ETC par pavillon (33);
- 2 ETC supplémentaires pour les écoles reconnues à besoins absolus selon un historique : de l'Épervière, des Orioles, de la Riveraine/Saint-Zotique, Léopold-Carrière sauf du Val-des-Prés (8);
- 1 ETC par école (et non par pavillon) en excluant : José-Maria et Notre-Dame-de-la-Garde et les écoles à besoins mentionnées ci-haut (18).

La distribution du 1,71 restant est dans les 2 écoles qui accueillent le plus d'élèves.

Pour l'année 2025-2026, il s'agit des écoles des Canotiers (1) et de Coteau-du-Lac (0,71).

- 2 ETC de l'école Marguerite-Bourgeoys en 2024-2025 sont divisés entre trois écoles de la façon suivante :
 - Écoles qui reçoivent le plus d'élèves issus de l'immigration et qui sont aussi des pôles d'accueil :
 - De l'Hymne-au-Printemps (0,7);
 - Des Légendes (0,7);
 - Harwood (0,6) pour compenser sa perte de 0,71 lié au fait qu'en 2025-2026, elle ne fait plus partie des deux écoles qui accueillent le plus d'élèves.

Répartition aides à la classe 2025-2026 - 62,71 ETC (35 heures)

Écoles	Aides à la classe
École À l'Orée-du-Bois	2
École Auclair	2
École Brind'Amour	2
École Cuillierrier École Sainte-Marthe	2
École de Coteau-du-Lac : - Pavillon de l'Éclésièr - Pavillon Académie-Wilson - Pavillon Saint-Ignace	4,71
École de l'Épervière	3
École de l'Hymne-au-Printemps	2,7
École de la Riveraine École Saint-Zotique	4
École de la Samare	2
École des Canotiers	3
École des Étriers	2
École des Légendes	2,7
École des Orioles	3
École du Papillon-Bleu : - Pavillon Saint-Jean-Baptiste - Pavillon Sainte-Trinité	3
École du Val-des-Prés : - Pavillon Immaculée-Conception - Pavillon Sainte-Justine - Pavillon Sacré-Cœur	3
École François-Perrot	2
École Harwood	2,6
École José-Maria	1
École La Perdriolle	2
École Léopold-Carrière	3
École Notre-Dame-de-la-Garde	1
École Notre-Dame-de-Lorette	2
École Saint-Michel	2
École Saint-Thomas	2
École Sainte-Madeleine	2
École Virginie-Roy	2
Total équivalent temps complet	62,71

4. **CONTRAT E2**

Des informations quant au processus de mutations du personnel enseignant ayant un contrat E2 sont clarifiées, en référence au document A2425-CD-50.

5. **DÉPASSEMENT D'ÉLÈVES**

À l'aide de L'Informel de juin 2025, des explications et un exemple sur la manière de calculer la compensation en cas de dépassement sont démontrés.

Références :

- [Calculateurs en cas de dépassement d'élèves](#) : [Calcul annexes 18 20 et 21](#).
- [Élèves HDAA – Facteurs de pondération E1](#) : tableau.
- [Compensation primaire – préscolaire](#) : formulaire syndical.

Alexandra Morin-Plante, personne déléguée à l'école du Papillon-Bleu, arrive à 16 h 36.

6. **CLIC ÉCOLE – APPLICATION MOBILE POUR LES PARENTS**

À l'aide du document A2425-CD-51, des informations quant à l'implantation de Clic École dans les écoles du CSSTL sont mises en lumière.

En suivi, la question sur l'accusé de lecture de la part du parent lorsque l'enseignant transmet un message, celui-ci sera demandé.

En suivi, sera-t-il possible de programmer un message à transmettre aux parents, par exemple, que le message écrit à 15 h 30 par l'enseignante soit programmé pour 8 h le lendemain ?

Par rapport aux enjeux, les membres du comité des normes et modalités d'évaluation des apprentissages devront consulter le personnel enseignant de leur école pour assurer les moyens de communication avec les parents.

7. **CPM**

7.1 **Bilan de fin d'année des CPM-écoles**

Il est demandé que les personnes déléguées assurent le suivi auprès des membres du comité CPM de leur école pour que le bilan financier et les procès-verbaux des rencontres tenues cette année soient transmis au syndicat d'ici le 30 juin 2025 à claudine@servaudreuil.net.

Le syndicat invite les écoles à suivre *l'Entente sur les modalités de fonctionnement du CPM primaire*, élaboré par le comité paritaire, pour leur école afin d'éviter que le centre ne récupère des sommes réservées aux enseignantes et enseignants pour de la formation liée au projet éducatif ou la formation continue liée aux objectifs du PEVR. Les sommes du CPM appartiennent aux enseignantes et enseignants pour leur propre formation.

7.2 Programme de mentorat – feuillet 2025-2026

Le feuillet du programme de mentorat diffère de celui des années précédentes. Il inclut les informations concernant les cinq années possibles de mentorat, soit les deux premières années pour le programme de mentorat conventionné, et les trois années suivantes pour le programme de mentorat local.

8. REFUS DES RETRAITES PROGRESSIVES

Le syndicat a reçu onze réponses de refus pour des retraites progressives par courriel pour l'année scolaire 2025-2026. Le syndicat a communiqué avec les membres concernés pour conclure que le centre n'avait pas communiqué avec eux préalablement.

La présidente a communiqué avec le directeur des ressources humaines du centre pour connaître les démarches entamées par le centre concernant l'annonce des refus auprès du personnel enseignant concerné.

L'argumentaire retenu actuellement par le centre est la pénurie. Toutefois, le centre doit analyser chacune des demandes individuellement et doit remettre le motif aux employés concernés. La pénurie ne peut pas être l'argument principal et catégorique retenu par le centre.

Le syndicat assurera un suivi auprès des personnes déléguées dès qu'il aura des réponses du centre quant aux suivis auprès des membres concernés.

9. REPRÉSENTANT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Après une année de demandes et réclamations auprès du centre d'engager un ou une représentant(e)s (RSS) de plus qu'actuellement, le centre affichera une offre d'emploi dès la semaine prochaine. Les entrevues sont prévues le 11 août 2025 et présentement, c'est deux (2) postes à 40 % qui seront affichés et qui pourraient se voir jumeler en un seul contrat, selon les candidatures reçues.

Quatre regroupements multiétablissements ont été retenus par le comité SST :

- Écoles primaires;
- Écoles secondaires et centre d'éducation des adultes;
- Formation professionnelle et ressources matérielles;
- Centre administratif et services éducatifs aux jeunes.

10. BILAN DU SERV DE L'ANNÉE 2024-2025

Les personnes déléguées et les substituts sont invités à faire la lecture du document A2425-CD-52B. Essentiellement, le plan d'action a été repris et des commentaires ont été ajoutés dans les deux dernières colonnes pour démontrer les actions réalisées, partiellement réalisées ou non réalisées. De plus, les dates des événements, réseaux, séances d'informations, formations et rencontres ont été ajoutées au document.

Le document A2425-CD-55A est une version dynamique et allégée qui peut servir lors des rencontres des membres par les personnes déléguées.

11. **VARIA**

Aucun point.

12. **QUESTIONS DIVERSES**

a) **Changement de locaux/Déménagement d'école** : une personne déléguée questionne les tâches à accomplir lors d'un changement de local ou d'un déménagement d'école en fin d'année scolaire. En réponse, le personnel enseignant invite les membres à faire appliquer l'annexe 72 lorsque des tâches attribuées aux autres tâches professionnelles (ATP) débordent de l'annexe A remise en octobre.

Pour le déménagement des boîtes, le matériel professionnel n'est pas une tâche connexe de l'enseignant. Le syndicat invite les membres concernés à refuser de déménager eux-mêmes les boîtes de matériel professionnel et laisser cette tâche à un autre corps d'emploi. La direction d'école doit être informée.

Levée de l'assemblée à 17 h 48


Isabelle Gariépy
Présidente


Amélie Lapointe
Vice-présidente au secrétariat